



Conseil de sécurité

Soixante-dix-huitième année

9507^e séance

Jeudi 14 décembre 2023, à 10 h 15

New York

Provisoire

Présidents : M. De La Gasca/M. Montalvo Sosa (Équateur)

Membres :

Albanie	M ^{me} Dautllari
Brésil	M. França Danese
Chine	M. Dai Bing
Émirats arabes unis	M ^{me} Alhefeiti
États-Unis d'Amérique	M ^{me} Thomas-Greenfield
Fédération de Russie	M ^{me} Evstigneeva
France	M. Olmedo
Gabon	M. Biang
Ghana	M. Agyeman
Japon	M ^{me} Shino
Malte	M ^{me} Gatt
Mozambique	M. Fernandes
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Kariuki
Suisse	M ^{me} Chanda

Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Rapport du Secrétaire général en application du paragraphe 31 de la résolution 2677 (2023) du Conseil de sécurité (S/2023/784)

Lettre datée du 4 décembre 2023, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2023/955)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0601 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Rapport du Secrétaire général en application du paragraphe 31 de la résolution 2677 (2023) du Conseil de sécurité (S/2023/784)

Lettre datée du 4 décembre 2023, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2023/955)

Le Président (*parle en espagnol*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite la représentante du Soudan du Sud à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Nicholas Haysom, Représentant spécial du Secrétaire général pour le Soudan du Sud et Chef de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2023/784, qui contient le rapport du Secrétaire général sur l'application du paragraphe 31 de la résolution 2677 (2023) du Conseil de sécurité, et le document S/2023/955, qui contient une lettre datée du 4 décembre 2023, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra des exposés de M. Haysom et de l'Ambassadeur Michel Xavier Biang, Représentant permanent du Gabon, en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2206 (2015) concernant le Soudan du Sud.

Je donne maintenant la parole à M. Haysom.

M. Haysom (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner l'occasion de présenter un exposé au Conseil de sécurité sur la situation au Soudan du Sud.

Alors que l'année touche à sa fin, il convient de faire le point sur la mise en œuvre de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud, en particulier en ce qui concerne un jalon important,

les élections, actuellement prévues pour décembre 2024. Ce processus devrait marquer la fin de la période de transition du Soudan du Sud. Alors qu'il ne reste que 11 mois avant l'échéance, les progrès accomplis en vue de la réalisation de cet objectif ont été irréguliers. L'application des dispositions transitoires de sécurité, qui ont été approuvées par les parties, continue d'accuser des retards importants. Cette situation est préoccupante, car les Forces unifiées nécessaires sont essentielles pour créer un environnement sûr qui permette de protéger les civils avant, pendant et après les élections. Même si certaines mesures ont été prises récemment, le déploiement complet des Forces unifiées se heurte à des difficultés considérables, notamment le versement des salaires et la distribution du matériel, ainsi que leur mise en place sous une structure de commande commune et unifiée, en particulier la nomination des soldats de rang intermédiaire, une question sur laquelle un accord n'a pas encore été conclu.

Quant au processus d'élaboration d'une Constitution permanente, il accuse désormais un retard de 15 mois par rapport au calendrier établi dans la feuille de route et dans l'Accord revitalisé. Les parties se sont mises d'accord sur l'adoption d'une constitution amendée en tant que condition préalable au parachèvement du cadre juridique électoral et à la tenue d'élections. Malheureusement, les travaux d'amendement de la Constitution n'ont pas véritablement commencé, même si la Commission nationale de révision constitutionnelle a enfin été créée. Je prends acte de la nomination des membres de la Commission électorale nationale, du Conseil des partis politiques et de la Commission nationale de révision constitutionnelle. Toutefois, à l'exception du Conseil des partis politiques, l'opposition a émis des protestations quant au fait que la composition de ces organes n'est pas conforme aux dispositions de l'Accord revitalisé en ce qui concerne le quota de genre et les accords sur les candidats, conclus entre les parties. Ces protestations ont suscité la controverse et entraîné le report de la prestation de serment des membres de ces deux Commissions. Il est essentiel que ces organes soient opérationnels et dotés des ressources nécessaires pour qu'ils commencent à assumer leurs responsabilités importantes.

En juillet, le mécanisme trilatéral, c'est-à-dire l'ONU, l'Union africaine et l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), a présenté une liste de 10 questions auxquelles les parties doivent répondre, afin d'apporter des précisions sur les élections, notamment le niveau auquel elles se dérouleront, la participation des réfugiés et les divers mécanismes d'administration des élections et de traitement des plaintes. Ces questions ont également mis l'accent sur la nécessité de se mettre

d'accord sur les questions liées aux modalités d'inscription des électeurs, ainsi qu'au recensement ou toute autre source acceptable de données démographiques. Jusqu'à présent, les parties n'ont pas examiné ces questions et aucun cadre juridique approprié n'a été mis en place pour les régler.

Pour aider les parties à trouver un terrain d'entente pour une préparation efficace des élections, la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) a organisé des forums des partis politiques et tenu des concertations avec des chefs religieux, des organisations de la société civile, des personnes déplacées, des réfugiés et d'autres parties prenantes. Nous avons souligné que ces décisions devaient être prises conformément à l'accord de paix et d'une manière qui rende moins intéressantes les décisions unilatérales, encourage le consensus et intègre des propositions constructives sur la façon d'organiser des élections crédibles d'ici à décembre 2024, compte tenu des délais non respectés, et nous avons indiqué que ces décisions ne pouvaient être prises que par les Sud-Soudanais eux-mêmes.

Des expériences comparables donnent à penser que les élections sont susceptibles de provoquer de nouvelles flambées de violence dans les sociétés sortant d'un conflit si l'on n'investit pas suffisamment de temps et de ressources dans leur préparation et si l'on ne met pas en œuvre des mesures de confiance, en insistant notamment sur la nécessité d'un accord entre les parties en présence. Le Soudan du Sud est confronté à un risque similaire et nécessite le même investissement pour éviter un conflit. Les États Membres ont demandé à la MINUSS si le pays pouvait être considéré comme capable d'organiser des élections libres, régulières, crédibles et, surtout, pacifiques. Nous avons clairement indiqué qu'en l'état actuel des choses, le pays n'est pas encore en mesure d'organiser des élections crédibles, un point de vue partagé par presque tous les principaux acteurs de l'échiquier politique. Il convient par conséquent de déterminer quelles sont les conditions et les institutions qui doivent être mises en place pour que de telles élections soient possibles, ainsi que le moment où elles devront l'être pour que les élections puissent se tenir en décembre 2024.

Les conditions nécessaires à la tenue des élections sont énoncées dans le rapport du Secrétaire général dont le Conseil est saisi (S/2023/784) et comprennent les éléments suivants : un nouveau cadre constitutionnel permanent doit être établi ; des forces unifiées et correctement entraînées et équipées doivent être déployées ; un plan opérationnel de sécurité électorale doit être élaboré ; un cadre électoral clair doit être approuvé ; des institutions et des mécanismes électoraux doivent être mis en place ; et les modalités d'inscription des électeurs ainsi que des mécanismes de règlement des contentieux électoraux

doivent être adoptés par consensus. Il faut convenir d'un code de conduite pour les partis politiques qui définira les paramètres d'une activité politique légitime et favorisera un espace politique et civique plus ouvert que celui qui existe actuellement dans le pays.

Un nombre suffisant de ces conditions préalables doivent être remplies pour créer un environnement propice à la tenue d'élections non seulement libres et régulières, mais également jugées crédibles et acceptables par les citoyens sud-soudanais. Le processus pour parvenir à un accord sur les conditions doit renforcer la confiance dans les institutions électorales et favoriser l'acceptation des résultats par tous les participants. Sur la base de consultations avec des experts électoraux, nous estimons qu'une masse critique des conditions préalables que j'ai décrites doit être en place d'ici à avril 2024 pour garantir la tenue d'élections crédibles et pacifiques en décembre 2024. Nous pensons qu'avec la volonté politique nécessaire et un sentiment d'urgence et de compromis, le Soudan du Sud peut réunir les conditions pour la tenue d'élections en décembre 2024. En appui à ses efforts électoraux, et dans le cadre d'une première phase de préparation, la MINUSS participe activement à la promotion d'un environnement propice aux élections en réaffectant son personnel dans la limite de ses ressources existantes. Elle fournit notamment un appui au renforcement des capacités afin de mettre en place des organismes de gestion des élections fiables et un environnement politique intégrant l'espace politique et civique nécessaire à un processus véritablement compétitif.

Un renforcement de l'assistance électorale fournie par l'ONU dans le cadre de la deuxième phase impliquerait un soutien logistique et autre concret pour la tenue des élections proprement dites, et il dépendra des progrès réalisés sur les conditions préalables d'ici à avril 2024. Ce renforcement dépendra donc également de l'appui des États Membres et de la disponibilité des ressources nécessaires. Certes, cela n'exclut pas la possibilité que le Soudan du Sud choisisse de procéder à des élections sans que ces conditions soient réunies, mais il sert de cadre de référence pour l'appui de la communauté internationale afin que ces élections contribuent à l'édification de la nation au lieu d'être une source de divisions.

La MINUSS a conscience que créer les conditions nécessaires à la tenue d'élections pacifiques requiert l'appui de la communauté internationale. En ce qui nous concerne, cela suppose que la MINUSS agisse en partenariat avec les États Membres, l'Union africaine, l'IGAD, l'Union européenne et la troïka. À cet égard, je me suis récemment entretenu avec les Gouvernements djiboutien, éthiopien, kényan, sud-africain et ougandais, ainsi qu'avec le secrétariat de l'IGAD et le Conseil de paix et de sécurité de

l'Union africaine, qui ont tous confirmé qu'ils mesureraient bien l'importance d'empêcher une reprise de la violence et de garantir la tenue d'élections pacifiques au Soudan du Sud. Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a demandé que le mécanisme trilatéral composé de l'IGAD, de l'Union africaine et de la MINUSS l'informe de l'évolution du processus d'élaboration de la Constitution et de l'état d'avancement des préparatifs des élections en février 2024. Je me suis également entretenu avec les parties prenantes nationales et je peux confirmer que les élections bénéficient d'un large soutien, mais qu'elles suscitent également des appréhensions et des inquiétudes quant au manque de préparatifs professionnels et de consultations.

La situation économique désastreuse du pays et la concurrence qui en résulte pour l'accès à des ressources qui s'amenuisent au niveau infranational, l'afflux de rapatriés du Soudan, les chocs climatiques et un environnement politique fragile portent à croire que les élections au Soudan du Sud se dérouleront dans un contexte de fortes tensions. Si ces risques ne sont pas atténués, la menace pour les civils demeurera réelle. La MINUSS reste attachée à la protection des civils qui est une des priorités de son mandat. La Mission met en œuvre à titre préventif des mesures pour atténuer les risques de violence préélectorale, électorale et postélectorale, en mettant l'accent sur le maintien d'une présence solide dans les zones de tension potentielles grâce aux bases opérationnelles temporaires et aux bases d'opérations existantes et nouvelles, en renforçant les réserves de soldats de la paix pouvant être déployés rapidement, en effectuant de nombreuses patrouilles et en consolidant son travail politique et civique aux niveaux local et national.

La situation humanitaire dans le pays a atteint des proportions alarmantes, les deux tiers de la population étant désormais en situation d'insécurité alimentaire. Les priorités mondiales concurrentes ont nui à l'aide humanitaire internationale. Cela exige des dirigeants sud-soudanais qu'ils investissent davantage de ressources dans les efforts humanitaires afin d'alléger les souffrances de leur peuple. Au 12 décembre, 434 000 personnes étaient entrées au Soudan du Sud depuis le début du conflit au Soudan à la mi-avril, ce qui signifie que le nombre de personnes qui ont besoin d'une aide humanitaire au Soudan du Sud ne fait qu'augmenter. Le Soudan du Sud reste un endroit dangereux pour nos partenaires humanitaires et un endroit où beaucoup ont fait le sacrifice ultime. J'appelle le Gouvernement sud-soudanais à permettre un accès humanitaire sûr et sans entrave dans tout le pays et à faire répondre de leurs actes les auteurs d'attaques contre des travailleurs humanitaires et de pillages de l'aide humanitaire destinée

aux plus vulnérables. Le moment est venu pour le Gouvernement sud-soudanais de prendre des mesures énergiques pour relever ces défis et mettre en place des conditions qui non seulement conduisent à des élections pacifiques et crédibles, mais qui apportent de véritables dividendes de paix et la stabilité après le scrutin.

Enfin, nous prévoyons que 2024 sera une année difficile et éprouvante pour la MINUSS et pour le Soudan du Sud, sa population et la région. La MINUSS réaffirme qu'elle s'acquittera de son mandat au mieux de ses capacités.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Haysom de son exposé.

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Biang.

M. Biang : En ma qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2206 (2015) concernant le Soudan du Sud, j'ai l'honneur d'informer les membres du Conseil de sécurité de l'évolution de la situation depuis mon dernier exposé au Conseil, le 13 décembre 2022 (voir S/PV. 9219). Dans ma déclaration, je donnerai un bref aperçu des faits nouveaux survenus au sein du Comité depuis le début de l'année 2023, notamment ma visite, en tant que Président du Comité accompagné d'une délégation, au Soudan du Sud à la fin du mois d'octobre.

En ce qui concerne la nomination du Groupe d'experts, à la suite du consensus atteint sur la liste d'experts proposée, conformément à la résolution 2683 (2023), le Secrétaire général a nommé les cinq experts du Groupe le 21 juillet.

À ce jour, en 2023, le Comité s'est réuni à huit reprises dans le cadre de consultations.

Le 17 février, lors d'une séance ouverte à tous les États Membres, le Comité a entendu une présentation du Coordonnateur du Groupe d'experts concernant le rapport d'activité du Groupe paru sous la cote S/2022/884, présenté en application du paragraphe 18 de la résolution 2633 (2023).

Le 31 mars, le Comité a entendu une présentation du Coordonnateur du Groupe d'experts concernant le rapport final du Groupe présenté en application du paragraphe 18 de la résolution 2633 (2022) et a examiné les recommandations qui y figurent.

Le 30 mai, lors d'une séance ouverte à tous les États Membres, le Comité a entendu une présentation du Coordonnateur du Groupe d'experts concernant le rapport final du Groupe, paru sous la cote S/2023/294, présenté en application du paragraphe 18 de la résolution 2633 (2022).

Le 7 septembre, le Comité a entendu une présentation du Coordonnateur du Groupe d'experts concernant le plan de travail du Groupe pour le mandat renouvelé par la résolution 2683 (2023).

Le 10 octobre, le Comité a entendu un exposé de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés.

Le 17 octobre, le Comité a entendu un exposé présenté par un représentant du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, au nom du Coordonnateur des secours d'urgence, conformément au paragraphe 5 de la résolution 2664 (2023).

Le 17 novembre, le Comité a entendu une présentation du Coordonnateur du Groupe d'experts concernant le rapport d'activité du Groupe présenté en application du paragraphe 19 de la résolution 2683 (2023) et a examiné les recommandations qui y figurent.

Le 28 novembre, le Comité a examiné le rapport du Président sur le déplacement effectué par ce dernier au Soudan du Sud, du 21 au 28 octobre. Par ailleurs, le 20 octobre, les membres du Comité se sont réunis dans le cadre de consultations informelles à la Mission permanente du Gabon, où les délégations ont reçu des informations du Secrétariat en prévision du déplacement du Président au Soudan du Sud.

En ce qui concerne le déplacement effectué au Soudan du Sud du 21 au 28 octobre, en ma qualité de Président du Comité, accompagné d'une délégation, nous avons rencontré les parties prenantes concernées dans le pays, notamment S. E. le Président Salva Kiir, le Premier Vice-Président Riek Machar, le Ministre des affaires étrangères, des membres du Conseil des ministres, le Vice-Président et plusieurs parlementaires de l'Assemblée législative nationale provisoire, le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, l'équipe de pays des Nations Unies, des membres du corps diplomatique en poste à Djouba et des représentants de la société civile, notamment des groupes de femmes, des jeunes et des chefs religieux. Les discussions ont porté principalement sur l'embargo sur les armes et la mise en œuvre des principaux objectifs de référence fixés dans la résolution 2577 (2021), ainsi que sur les progrès accomplis dans l'application de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud, en particulier le chapitre II, consacré aux dispositions transitoires de sécurité. La situation globale sur les plans humanitaire et de la sécurité, notamment les questions liées aux préparatifs des élections actuellement prévues en décembre 2024, a également été examinée.

Depuis le début de l'année 2023, le Comité a reçu quatre demandes de dérogation concernant les mesures d'interdiction de voyager et de gel des avoirs, dont trois ont été accordées.

Enfin, je voudrais saisir cette occasion pour remercier les membres du Comité, le Soudan du Sud et les pays de la région pour leur collaboration active aux travaux du Comité et leur participation aux séances du Comité cette année. J'encourage les États Membres à continuer de renforcer leur coopération avec le Groupe d'experts et le Comité. Je tiens à remercier également le Secrétariat, en particulier le Service du secrétariat des organes subsidiaires du Conseil de sécurité, pour l'aide précieuse qu'il a apportée au Comité au quotidien. J'adresse tous mes vœux de succès à mon successeur à la tête de ce comité.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie l'Ambassadeur Biang de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M^{me} Thomas-Greenfield (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier le Représentant spécial du Secrétaire général Haysom de l'exposé qu'il a présenté aujourd'hui ainsi que de son leadership et de sa participation à la réunion ministérielle sur le maintien de la paix des Nations Unies qui s'est tenue la semaine dernière à Accra, où nous nous sommes rencontrés. Je remercie aussi l'Ambassadeur Biang de l'exposé qu'il a présenté en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2206 (2015) concernant le Soudan du Sud, et je salue la participation de la délégation sud-soudanaise à la présente séance.

Je suis attristée de constater que si peu de choses ont changé depuis la dernière fois que nous nous sommes réunis pour aborder ce sujet. Les États-Unis sont tout à fait d'accord que le manque de volonté politique est la cause principale des retards dans la mise en œuvre de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud, depuis sa signature il y a cinq ans. Je ne devrais pas avoir à rappeler au Gouvernement provisoire ses obligations envers le peuple sud-soudanais. Celui-ci attend et mérite un avenir pacifique, prospère et démocratique.

Comme vient de le souligner le Représentant spécial, les problèmes recensés il y a six mois restent sans solutions. Les questions fondamentales s'agissant de déterminer qui votera, comment ces personnes voteront et pour quel niveau de gouvernement restent sans réponse. Étant donné que le Gouvernement provisoire s'est si peu

mobilisé pour préparer les élections, octroyer un financement supplémentaire pour ce scrutin n'enverrait pas le bon message. Les contributions statutaires ne devraient pas servir à financer un processus électoral qui, faute d'une mobilisation urgente de la part du Gouvernement provisoire, ne sera ni libre, ni régulier, ni crédible. Le financement futur doit s'accompagner d'une relance du processus de paix au Soudan du Sud et du renforcement de l'accès humanitaire.

En outre, je voudrais m'arrêter un moment sur la manière dont le Gouvernement provisoire dépense ses revenus pétroliers ou, plus précisément, la manière dont il ne les dépense pas. Le Gouvernement provisoire dispose des ressources nécessaires pour financer les institutions électorales, les Forces unifiées nécessaires, les services sociaux tels que les soins de santé et une plus grande part de l'aide humanitaire fournie à sa population. Il a également les moyens de payer lui-même ses employés, civils et militaires, en temps voulu. Les Sud-Soudanais ont le droit fondamental de savoir comment les revenus pétroliers de leur pays sont dépensés et d'en bénéficier. Le Gouvernement provisoire doit donc commencer à utiliser les recettes publiques de manière transparente à des fins publiques appropriées.

En outre, nous restons préoccupés par le niveau élevé de violence et de criminalité et le nombre de violations des droits humains au Soudan du Sud. La semaine dernière, nous avons désigné Gordon Koang Biel, Gatluak Nyang Hoth et Joseph Mantiel Wajang comme responsables de viols systématiques et d'autres violations des droits humains perpétrées contre des femmes et des filles lors d'attaques armées dans le comté de Leer, dans l'État de l'Unité. Ces groupes armés utilisent l'esclavage sexuel, y compris le viol et le viol collectif des femmes et des filles enlevées, comme incitation et récompense pour les combattants. C'est d'une cruauté inimaginable. Nous demandons au Président Kiir de tenir la promesse qu'il a faite d'amener les auteurs de ces actes inimaginables à en répondre.

À cette fin, tout en prenant note des questions soulevées dans l'évaluation indépendante menée par Tamrat Samuel, nous saluons les efforts déployés par la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) pour s'acquitter de son mandat de protection des civils et, en particulier, pour protéger les plus de 40 000 personnes sur le site de protection des civils de Malakal. Nous nous félicitons de la politique de tolérance zéro adoptée par la MINUSS face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles, ainsi que sur les questions de déontologie, et nous

attendons avec intérêt les résultats des enquêtes menées à la suite du reportage d'Al-Jazira de septembre 2022 sur les atteintes sexuelles commises par des travailleurs humanitaires sur le site de protection des civils de Malakal, géré par l'ONU. En plus de ces efforts, la participation de la MINUSS au processus de paix, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays, contribue à renforcer ce processus, à faciliter le dialogue, à sensibiliser à la gouvernance et aux questions électorales et à encourager le respect de l'état de droit. Enfin, nous nous félicitons de la coopération entre la MINUSS et le Soudan du Sud sur les questions relatives aux femmes et à la paix et à la sécurité, y compris la conférence nationale des parties prenantes sur la violence sexuelle et fondée sur le genre qui s'est tenue cette année.

Pour terminer, comme le Représentant spécial du Secrétaire général l'a clairement indiqué, le Gouvernement provisoire est face à un certain nombre de choix : respecter les engagements prévus par l'accord de paix de 2018 qui sont indispensables pour organiser des élections libres, régulières et pacifiques dans les 12 mois à venir, utiliser de manière appropriée ses abondantes recettes publiques, car il n'est pas acceptable que les deux tiers de la population soudanaise souffrent d'insécurité alimentaire, et faire en sorte que les auteurs de violations des droits humains, y compris de violences sexuelles et fondées sur le genre, répondent de leurs actes. Aujourd'hui, nous appelons une nouvelle fois le Gouvernement provisoire à faire les bons choix. Douze années après avoir accédé à l'indépendance et célébré sa lutte acharnée pour la souveraineté, il est plus que temps pour le Gouvernement provisoire de faire les bons choix. Le moment est venu.

M. Dai Bing (Chine) (*parle en chinois*) : Je tiens à remercier de leurs exposés le Représentant spécial Haysom et l'Ambassadeur Biang, du Gabon, en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2206 (2015) concernant le Soudan du Sud. Je salue également la participation de la représentante du Soudan du Sud à la présente séance.

Le Soudan du Sud a récemment franchi une série d'étapes importantes dans la mise en œuvre de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud, la promulgation de lois électorales et la réorganisation des institutions de l'État, et il prévoit de tenir des élections générales en décembre de l'année prochaine, qui seront déterminantes pour le développement et la stabilité du pays. Nous appelons toutes les parties au Soudan du Sud à faire passer les intérêts du pays et de son peuple au premier plan et à aplanir leurs différends par la voie du dialogue et des consultations

afin de créer les conditions propices à la tenue d'élections générales. La Chine apporte son soutien à la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS), ainsi qu'à l'Union africaine et à l'Autorité intergouvernementale pour le développement, en continuant d'appuyer le processus politique au Soudan du Sud.

Face à la complexité et à la gravité de la situation au Soudan du Sud, la communauté internationale doit comprendre et respecter pleinement les conditions nationales et le statu quo du pays. Il importera que la communauté internationale fasse preuve de patience à l'égard du processus politique dans le pays, tout en respectant sa souveraineté et ses prérogatives et en évitant toute solution imposée de l'extérieur.

La Chine appuie les efforts consentis par le Soudan du Sud pour maintenir la stabilité nationale et promouvoir la réconciliation communautaire, et se félicite du déploiement, pour la première fois, des forces unifiées du pays. Dans le même temps, les conditions de sécurité dans les États de Jonglei, de Ouarrap, de l'Équatoria-Central et de l'Équatoria-Occidental demeurent précaires, en raison de la fréquence des violences et des affrontements intercommunautaires. Dans son dernier rapport en date sur la MINUSS (S/2023/784), le Secrétaire général Guterres a souligné que la MINUSS devrait aider le Soudan du Sud à assumer la responsabilité principale de la protection des civils et accorder en priorité son soutien au renforcement des capacités du pays dans le domaine de la sécurité. Le Conseil de sécurité doit s'efforcer d'améliorer le mandat de la MINUSS pour qu'elle puisse se concentrer sur cette tâche prioritaire. Par ailleurs, l'embargo sur les armes imposé par le Conseil a des effets néfastes prolongés sur le renforcement des capacités du Soudan du Sud en matière de sécurité. Nous devons répondre aux appels lancés par le Soudan du Sud et d'autres pays africains à ce que le Conseil lève ses sanctions dans les plus brefs délais.

Le Soudan du Sud se heurte à des difficultés considérables sur les plans humanitaire, de la réduction de la pauvreté et du développement. Dans un pays qui compte plus de 11 millions d'habitants, 9,4 millions ont besoin d'une aide humanitaire et 5 millions sont déplacés ou réfugiés. La crise a été exacerbée par l'afflux de rapatriés en provenance du Soudan et d'autres pays. La communauté internationale, en particulier les donateurs traditionnels, doit intensifier son aide pour éviter que la situation ne se détériore. Il faut apporter un soutien accru dans des domaines tels que les moyens de subsistance, l'éducation, la santé et le développement industriel et agricole, en vue d'aider le Soudan du Sud à s'engager sur la voie d'un

développement indépendant. Il convient de noter ici que le développement et la gestion des ressources pétrolières du Soudan du Sud relèvent des affaires intérieures du pays, dans lesquelles les autres pays ne doivent pas s'immiscer.

Depuis des années, la Chine participe activement aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies au Soudan du Sud. Le treizième contingent du génie et les équipes médicales chinoises déployés au Soudan du Sud ont récemment achevé leur mission avec succès, obtenant la reconnaissance de l'ONU et du pays hôte pour leur professionnalisme et leur discipline, et le prochain contingent de soldats de la paix chinois est déjà arrivé dans la zone d'opérations de la Mission. La Chine est prête à collaborer avec la communauté internationale pour continuer de contribuer au développement pacifique du Soudan du Sud.

M. Kariuki (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial Haysom et l'Ambassadeur Biang de leur point de situation, et je salue la participation de la représentante du Soudan du Sud à la présente séance.

Comme nous venons de l'entendre, le Soudan du Sud doit tenir des élections dans tout juste 12 mois, mais peu des éléments de base nécessaires à un processus crédible sont en place. Le Royaume-Uni s'est félicité de l'adoption par le corps législatif de la loi sur les élections nationales et de la reconstitution de la Commission électorale nationale et du Conseil des partis politiques. Ces lois doivent toutefois être appliquées et les institutions qu'elles créent doivent être dotées de ressources suffisantes. Cela requiert une véritable volonté politique. Le Soudan du Sud doit répondre à des questions fondamentales et urgentes, notamment sur la manière dont les Sud-Soudanais voteront et le nombre de niveaux de pouvoir pour lesquels ils voteront. Pour que les élections soient libres et régulières, nous exhortons les autorités sud-soudanaises à garantir l'ouverture de l'espace politique et civique nécessaire pour que les partis politiques, la société civile et les électeurs puissent exprimer librement leurs vues sans crainte de représailles. La population sud-soudanaise doit se sentir en sécurité pendant et après les élections. Nous appelons le Soudan du Sud à achever le déploiement d'une armée nationale unique et unifiée et à veiller à ce que son personnel soit convenablement rémunéré et pris en charge.

Comme nous l'avons entendu, les combats au Soudan ont des conséquences graves sur le Soudan du Sud. Plus de 434 000 personnes sont arrivées depuis le début du conflit. Le Royaume-Uni salue les mesures prises par le Gouvernement sud-soudanais pour assurer

le transport des réfugiés, ainsi que les activités importantes menées par le système des Nations Unies et les partenaires humanitaires dans le cadre de leur riposte à la crise. Nous appelons de nouveau le Gouvernement à créer un environnement plus favorable à l'action humanitaire et à assurer la sécurité des travailleurs humanitaires.

Pour terminer, nous appelons le Gouvernement sud-soudanais à faire preuve de volonté pour mettre de côté ses ambitions et ses divergences personnelles. Faute de quoi, un processus crédible, sûr et inclusif ne verra pas le jour l'année prochaine.

M^{me} Gatt (Malte) (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial Haysom de son exposé et salue la présence de la représentante du Soudan du Sud au Conseil de sécurité. J'adresse également mes remerciements à l'Ambassadeur Biang, en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2206 (2015) concernant le Soudan du Sud.

Malte prend note des récents faits politiques survenus au Soudan du Sud, notamment l'adoption de la loi sur les élections nationales, ainsi que la reconstitution de la Commission nationale de révision constitutionnelle, de la Commission électorale nationale et du Conseil des partis politiques. Nous regrettons toutefois que seul le Conseil des partis politiques ait respecté le quota de 35 % de femmes. En outre, il faut clairement accélérer le rythme de la mise en œuvre de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud. Les dirigeants politiques doivent démontrer qu'ils ont accompli des progrès tangibles dans l'achèvement des tâches critiques en suspens, et ce sans plus attendre.

Malte encourage l'application des dispositions transitoires de sécurité, l'opérationnalisation des institutions électorales et le choix du type précis d'élections. En ce qui concerne le type d'élections, nous sommes favorables à l'examen des questions pertinentes. Il s'agit notamment de convenir d'un code de conduite politique et des modalités d'inscription des électeurs, et d'élaborer d'urgence une constitution permanente.

Grâce à la visite, au Soudan du Sud, du Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité, nous avons compris qu'il fallait prendre des mesures afin que les femmes puissent participer en toute sécurité aux élections en qualité de candidates, d'électrices et d'observatrices. L'éducation civique et l'éducation des électeurs, ainsi que la protection contre le harcèlement, doivent être prioritaires dans le cadre mis en place afin de consolider le rôle de la société civile dans le processus de paix. Ces éléments sont importants pour que les élections aient lieu dans le respect du calendrier fixé par la feuille de route.

Nous restons gravement préoccupés par les cas de violences sexuelles liées au conflit. Nous reprenons à notre compte l'appel lancé par la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} Patten, qui préconise des interventions préventives et réparatrices, ainsi qu'un soutien aux personnes rescapées sur le plan de la santé mentale et une aide pour qu'elles puissent se reconstruire.

Les violations flagrantes des droits humains et les atteintes graves au droit international humanitaire commises par les groupes armés dans la région du Haut Nil sont également très préoccupantes. Les deux camps ont recruté et utilisé des enfants comme combattants. Nous condamnons ces actes et continuons d'encourager la production de rapports et d'analyses sur les droits humains, ainsi qu'un soutien aux autorités nationales dans la conduite d'enquêtes indépendantes et transparentes.

Outre les retombées du conflit au Soudan et la hausse du nombre de réfugiés et de rapatriés qui traversent la frontière, le Soudan du Sud court de graves risques liés au climat. Les catastrophes induites par les changements climatiques ne feront qu'attiser les violences intercommunautaires, ce qui entraînera une augmentation du nombre de déplacés et empêchera les retours.

Malte salue le travail remarquable accompli par la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS), en particulier s'agissant de l'exécution de son mandat de protection des civils, et le dynamisme constant de son dispositif. Ses bons offices, ses activités de formation et de renforcement des capacités et ses mesures de conciliation sont indispensables à la pose des fondements d'une paix durable. Nous rappelons également que la MINUSS fournit un soutien logistique important, qui facilite l'acheminement de l'aide humanitaire dans tout le pays.

En conclusion, Malte croit fermement à la quête de paix et de sécurité au Soudan du Sud. Nous appelons une fois de plus à cesser les violences intercommunautaires, qui nuisent à cette recherche collective. Nous espérons que de nouvelles initiatives seront menées afin de préserver cet objectif et de permettre au peuple sud-soudanais de réaliser ses espoirs.

M^{me} Shino (Japon) (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Haysom, de son exposé instructif. Le Japon prend note du récent rapport du Secrétaire général (S/2023/784) sur la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS), qui fait état des progrès et difficultés recensés au Soudan du Sud.

Le Japon tient à remercier l'ensemble du personnel de la MINUSS pour son action au service de la protection des civils et de l'atténuation de la violence dans un

environnement difficile. En tant que pays fournisseur de contingents, nous sommes déterminés à poursuivre nos déploiements au sein de la MINUSS. Je voudrais faire les trois observations suivantes, dans le souci de garantir une fin pacifique de la période de transition.

Premièrement, bien que certaines avancées aient été réalisées, le Japon s'inquiète du peu de progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit au Soudan du Sud. Il ne reste plus que 11 mois avant les élections, qui marquent une étape cruciale vers la fin de la période de transition. Afin d'organiser des élections libres, régulières et crédibles dans ces courts délais, les dirigeants politiques doivent s'entendre sur les principales questions en suspens et y répondre dans un esprit de coopération et de collaboration. À cet égard, nous félicitons l'Union africaine, l'Autorité intergouvernementale pour le développement et la MINUSS d'œuvrer de concert pour exhorter le Gouvernement à faciliter ce processus.

Deuxièmement, les conditions de sécurité restent instables et sont aggravées par les changements climatiques, le conflit au Soudan, l'insécurité alimentaire, les carences en services de base et d'autres facteurs, notamment socioéconomiques. De surcroît, la formation et le déploiement des Forces unifiées nécessaires ont pris du retard et le Gouvernement n'est pas entièrement prêt à assumer la responsabilité de la sécurité de ses citoyens. La protection des civils par la MINUSS reste donc fondamentale et doit être consolidée, et nous souhaitons que la MINUSS donne suite aux recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général.

Troisièmement, les besoins humanitaires sont extrêmement élevés. Fournir une aide humanitaire au Soudan du Sud est difficile en raison de plusieurs obstacles, notamment la fragilité des infrastructures, mais c'est aussi l'une des activités les plus dangereuses pour les travailleurs humanitaires. Pire encore, les ressources devraient nettement diminuer en 2024. Dans ce contexte, le Gouvernement doit créer au plus vite un environnement propice à l'action humanitaire. Nous encourageons de plus le Gouvernement à faire des avancées immédiates et substantielles dans le processus d'achèvement afin de mobiliser l'attention de la communauté internationale et d'obtenir les ressources suffisantes.

Enfin, je remercie S. E. M. Biang pour son dévouement et son excellent travail à la présidence du Comité créé par la résolution 2206 (2015) concernant le Soudan du Sud.

Pour terminer, le Japon réaffirme son profond attachement au Gouvernement et au peuple sud-soudanais et à leurs aspirations à la paix et à la prospérité.

M^{me} Evstigneeva (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions de leurs exposés le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Nicholas Haysom, et M. Michel Xavier Biang, en sa qualité de Président du Comité créé par la résolution 2206 (2015) concernant le Soudan du Sud. Nous nous félicitons de la participation à la séance d'aujourd'hui du représentant du Soudan du Sud.

Nous partageons les préoccupations concernant la situation humanitaire au Soudan du Sud. Le pays subit les graves conséquences du conflit au Soudan voisin, notamment l'arrivée de centaines de milliers de rapatriés sud-soudanais et réfugiés soudanais. Cet afflux a considérablement aggravé la situation déjà compliquée dans les États septentrionaux et est devenu un problème sérieux pour l'ensemble du pays. Il est clair que le Soudan du Sud a besoin d'une aide au développement, notamment pour relancer l'économie nationale.

Dans le même temps, le processus politique sud-soudanais avance progressivement. Nous partons du principe que les parties doivent mettre en œuvre de manière précise, et dans les délais, toutes les dispositions de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit au Soudan du Sud, et nous condamnons fermement toute violation de cet accord, ainsi que les actes de violence contre les civils, y compris le personnel humanitaire travaillant au Soudan du Sud. Nous considérons que la décision des parties au conflit dans la République du Soudan du Sud de prolonger la période de transition jusqu'en février 2025 est judicieuse. Nous estimons qu'il est important de respecter le calendrier fixé dans la feuille de route.

Nous prenons note du travail réalisé par les dirigeants du Soudan du Sud en matière d'édification de l'état, notamment concernant la mise en place des gouvernements des États, la formation d'un parlement provisoire, les travaux de rédaction d'une nouvelle constitution et la mise en place du conseil national des droits humains. Il faut toutefois accélérer ces travaux, autant que faire se peut, de manière à respecter le calendrier préalablement convenu. C'est avant tout dans l'intérêt des Sud-Soudanais eux-mêmes. Tout cela nécessitera par ailleurs une augmentation de l'aide internationale apportée à Djouba.

Nous prenons acte de l'amélioration générale des conditions de sécurité au Soudan du Sud. Nous soutenons les mesures internationales visant à stabiliser la situation. Nous appelons la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) à accorder la priorité à l'exécution des principales tâches relevant de son mandat, en premier lieu les tâches politiques et de sécurité, dont fait partie la prévention de la violence intercommunautaire.

Nous estimons que la Mission doit disposer de toutes les ressources nécessaires pour s'acquitter de son mandat. Nous saluons le travail de médiation de l'Union africaine et des États membres de l'Autorité intergouvernementale pour le développement, ainsi que les mesures internationales visant à stabiliser la situation au Soudan du Sud. Nous nous félicitons également du soutien apporté par la MINUSS à la mise en œuvre de certaines dispositions de l'Accord revitalisé. Nous nous réjouissons à la perspective de poursuivre nos travaux par le truchement de la Communauté de Sant'Egidio, qui a permis de ramener un certain nombre de groupes armés sur la voie du dialogue. Nous appelons tous les groupes qui n'ont pas signé l'Accord revitalisé à rejoindre le processus de paix.

Nous estimons toujours que les autorités sud-soudanaises doivent s'attacher en priorité à constituer les Forces unifiées nécessaires afin de garantir la poursuite des avancées pacifiques dans le processus politique. À ce propos, nous voyons d'un bon œil le déploiement, le 15 novembre, d'un contingent des Forces unifiées nécessaires dans l'État du Haut-Nil. Cependant, nous pensons que le régime de sanctions imposé au Soudan du Sud complique à la fois leur déploiement et le renforcement des structures de sécurité de l'État. Nous sommes catégoriquement opposés à l'utilisation des sanctions du Conseil de sécurité comme moyen de pression ou d'ingérence dans les affaires intérieures de ce pays, sans parler des cas où ces sanctions sont assorties de mesures restrictives unilatérales illégales.

Nous sommes conscients que, dans une large mesure, l'année à venir sera décisive pour le Soudan du Sud, dont les dirigeants ont prévu la tenue d'élections générales nationales en décembre 2024. La tâche de la communauté internationale – et des organismes des Nations Unies en particulier – est de soutenir pleinement les efforts déployés par le Gouvernement provisoire d'union nationale revitalisé pour assurer le succès des élections. En même temps, nous demandons que cette assistance soit fournie sans conditions préalables et que l'on évite d'imposer à Djouba des approches ou des modèles qui ne lui sont pas adaptés et qui ne tiennent pas compte des spécificités du pays et de la volonté du peuple sud-soudanais. Nous tenons également à souligner que la bonne tenue des élections, l'achèvement de la période de transition et la stabilisation du pays relèvent avant tout de la responsabilité des Sud-Soudanais eux-mêmes. Nous sommes convaincus qu'ils sont en mesure d'organiser le processus politique et de choisir pour leur pays le destin qui leur convient.

M. Agyeman (Ghana) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom des trois membres africains du Conseil de sécurité.

Tout d'abord, nous remercions le Secrétaire général de son rapport (S/2023/784) et saluons l'exposé éclairant sur la situation au Soudan du Sud du Représentant spécial du Secrétaire général pour le Soudan du Sud, M. Nicholas Haysom. Nous remercions également de son rapport au Conseil l'Ambassadeur Michel Xavier Biang, Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2206 (2015) concernant le Soudan du Sud, et nous félicitons de la participation du représentant du Soudan du Sud à cette séance. Aujourd'hui, la déclaration des trois membres africains du Conseil portera sur les situations sécuritaire, humanitaire et politique au Soudan du Sud.

S'agissant des conditions de sécurité, les trois membres africains du Conseil sont profondément préoccupés par l'insécurité persistante dans certaines parties du Soudan du Sud et condamnent les récentes attaques et violences commises par des éléments armés dans l'État du Haut-Nil, ainsi que les hostilités dans le comté de Leer, dans l'État de l'Unité, entre les Forces sud-soudanaises de défense du peuple et le principal groupe armé, à savoir l'Armée populaire de libération du Soudan dans l'Opposition. Nous demandons au Mécanisme de vérification et de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité de mener sans tarder des enquêtes sur ces violations et de formuler les recommandations nécessaires en matière d'application du principe de responsabilité. Les trois membres africains du Conseil sont également très affectés par les violences dans l'État de Ouarrap, qui ont fait 75 morts en novembre, ainsi qu'au début de ce mois dans la zone administrative d'Abyei, au sud, où 10 personnes ont perdu la vie.

Nous appelons les forces et les groupes armés impliqués à mettre immédiatement fin aux hostilités et à s'abstenir de porter atteinte aux civils, notamment aux déplacés. L'Accord du 20 juin 2011 concernant les arrangements provisoires prévoit la démilitarisation complète de la zone d'Abyei et nous réaffirmons que de tels actes de violence violent le statut démilitarisé de la zone. Nous appelons à la mise en œuvre rapide et complète du statut démilitarisé, sans autre délai. Nous implorons tous les acteurs sud-soudanais de maintenir leur attachement à l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud, et nous appelons également les parties non signataires à démontrer leur engagement en faveur de la paix et de la stabilité au Soudan du Sud en s'abstenant de toute action susceptible d'entraver sa mise en œuvre. Nous invitons de nouveau les parties à reprendre d'urgence les pourparlers de paix sous la houlette de la Communauté de Sant'Egidio.

La situation humanitaire au Soudan du Sud continue d'être une source de préoccupation majeure pour les trois membres africains du Conseil. Selon le Plan d'aide humanitaire 2023 défini par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, quelque 9,4 millions de personnes, soit près de 76 % de la population du pays, avaient besoin d'une aide humanitaire en 2023, dont 2,2 millions de femmes et 4,9 millions d'enfants. Le manque de fonds pour les opérations de secours, qui a obligé les organismes humanitaires à établir des priorités parmi les nombreux besoins à satisfaire et, dans certains cas, à suspendre certains programmes, aggrave les conditions sur le terrain. Au 19 novembre, le Plan d'aide humanitaire 2023 pour le Soudan du Sud, qui nécessite quelque 2,05 milliards de dollars, n'était financé qu'à 48,2 %. À cet égard, les trois membres africains du Conseil lancent à nouveau leur appel à la communauté internationale des donateurs pour qu'elle honore ses engagements et augmente l'aide au développement en faveur de ce pays. Un appui international important est encore nécessaire pour mener à bien les réformes indispensables en vue de diversifier l'économie du pays, promouvoir l'agriculture et la sécurité alimentaire et renforcer le développement des infrastructures. Nous encourageons également le Soudan du Sud à intensifier ses échanges avec la Commission de consolidation de la paix.

Conscients de l'incidence négative du conflit au Soudan sur la situation humanitaire, ainsi que des violences intercommunautaires dans les États de Jonglei et de Ouarap et dans certaines zones de l'État du Haut-Nil, nous exigeons des parties qu'elles cessent leurs hostilités et permettent aux organismes humanitaires d'apporter l'aide dont la population a tant besoin. Nous condamnons les actes de violence délibérés perpétrés contre les travailleurs humanitaires au Soudan du Sud et sommes profondément préoccupés par la fréquence élevée de ces attaques, qui ont entraîné, rien qu'en 2023, la mort de 28 travailleurs humanitaires et en ont blessé 44 autres. Nous jugeons par ailleurs inquiétant le pillage des biens humanitaires. Les trois membres africains du Conseil demandent que les auteurs de ces attaques répondent de leurs actes, car il est inacceptable que des travailleurs humanitaires, qui consentent des sacrifices pour servir l'humanité dans des circonstances difficiles, fassent l'objet de tels agissements délibérés. Ces actes odieux constituent des violations du droit international humanitaire et il convient d'assurer un niveau de dissuasion nécessaire par la pleine application du principe de responsabilité et de la justice.

En ce qui concerne la situation politique au Soudan du Sud, et tout en reconnaissant que la mise en œuvre

de l'Accord revitalisé a été lente, les trois membres africains du Conseil se joignent à la Mission de l'Union africaine au Soudan du Sud, à l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et à la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) pour saluer la proclamation par le Président Salva Kiir Mayardit, le 3 novembre, de décrets relatifs au lancement des processus de reconstitution de la Commission nationale de révision constitutionnelle, de la Commission électorale nationale et du Conseil des partis politiques du Soudan du Sud. Nous appelons les parties à l'Accord revitalisé à entamer sans plus attendre un dialogue en vue de résoudre les questions en suspens, et le Gouvernement sud-soudanais à débloquer les ressources nécessaires pour assurer la préparation institutionnelle des entités reconstituées. À cet égard, il est encourageant de constater que, le 12 décembre, les parties à l'Accord revitalisé ont annoncé qu'elles étaient parvenues à des arrangements provisoires sur plusieurs aspects essentiels de la conduite des élections prévues pour décembre 2024 et qu'elles avaient signé conjointement un communiqué exhortant le Gouvernement de transition à fournir d'urgence un financement suffisant et adéquat pour la tenue des élections.

Toutefois, nous tenons à souligner que, en raison notamment des dommages causés à son économie par des inondations prolongées résultant des changements climatiques, le Soudan du Sud continue de nécessiter un soutien financier international afin de pouvoir mettre pleinement en œuvre le mécanisme de l'Accord revitalisé. Nous saisissons également cette occasion pour féliciter M. Haysom de ses divers efforts diplomatiques auprès des pays du Comité ad hoc de haut niveau de l'Union africaine, qui a été chargé de traiter de la situation au Soudan du Sud. Nous partageons son point de vue selon lequel de telles initiatives sont susceptibles de favoriser le soutien régional et les partenariats internationaux en faveur du Soudan du Sud à l'approche de ses premières élections depuis l'indépendance.

Les trois membres africains du Conseil se félicitent du déploiement à Malakal de 750 soldats des Forces unifiées nécessaires dans le cadre de la phase I pour renforcer la sécurité dans la région de Tonja, dans l'État du Haut-Nil. Nous attendons avec intérêt de voir les forces restantes déployées dans les États de Jonglei, de Ouarap et de Bahr el-Ghazal, entre autres. Nous souhaitons une fois de plus attirer l'attention sur les défis que représente la réalisation des derniers objectifs de l'accord de paix et appeler le Gouvernement sud-soudanais et tous les dirigeants politiques à garder l'intérêt général de la population de leur jeune pays au cœur de leurs discussions et de

leurs décisions, d'autant plus qu'il ne reste que quelques mois pour la transition. Nous encourageons l'Union africaine, l'IGAD, l'ONU et les autres partenaires bilatéraux et multilatéraux, notamment la Chine, les pays de la troïka et le Forum des partenaires de l'IGAD à poursuivre leurs efforts, à continuer d'apporter l'aide nécessaire et à appuyer les activités des mécanismes de surveillance. Nous exhortons les parties à réaliser des avancées sur les aspects de la mise en œuvre qui sont à la traîne.

Enfin, nous souhaitons nous associer au Secrétaire général pour exprimer notre profonde gratitude aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, au Représentant spécial Haysom, ainsi qu'au personnel civil et en tenue de la MINUSS, qui continuent d'œuvrer sans relâche à l'instauration de la paix et de la stabilité au Soudan du Sud.

En appuyant leurs efforts, nous concourons également à garantir la contribution future du Soudan du Sud à un ordre régional et international stable, ainsi que son rôle dans la paix, la sécurité et le développement durable à l'échelle mondiale.

M^{me} Chanda (Suisse) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Haysom, et le Représentant permanent du Gabon, l'Ambassadeur Biang, pour leurs exposés. Je salue la présence de la Chargée d'affaires du Soudan du Sud. Dans un an, nous espérons assister aux premières élections au Soudan du Sud. Nous entrons dans la dernière année de la transition avec des retards significatifs, malgré des progrès. Il est urgent que les dirigeants politiques fassent preuve d'une plus grande volonté politique et d'une plus grande transparence. Selon le rapport du Secrétaire général (S/2023/784), une majorité de la population souhaite des élections sans plus tarder.

J'aimerais réitérer trois priorités à cet égard.

Premièrement, avancer d'urgence sur la mise en œuvre des étapes politiques clefs. Nous saluons les 10 mesures identifiées par l'équipe spéciale conjointe trilatérale pour rendre le processus électoral plus crédible. Nous nous félicitons également que, ces derniers jours, les parties soient parvenues à une entente commune sur certaines de ces questions. Nous saluons en particulier l'engagement en faveur d'un espace civique et politique libre et d'une représentation des femmes, qui sont fortement impliquées dans le processus de transition, à hauteur d'au moins 35 %. Lors de leur visite à Djouba et à Wau ces derniers jours, les membres du Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et la paix et la sécurité, coprésidé par la Suisse et les Émirats arabes unis, ont entendu parler d'intimidations de femmes politiquement actives. Cela n'est pas propice à l'organisation d'élections.

Deuxièmement, établir un environnement sûr et sécurisé. Il s'agit d'une condition essentielle au succès de la

transition et à la tenue d'élections libres et équitables. Nous restons profondément préoccupés par la violence continue au niveau infranational. Les récentes attaques dans l'État de l'Unité ont montré à nouveau que les civils sont les plus affectés par cette violence. En publiant une déclaration à la presse (SC/15523) sur les attaques dans l'État de Ouarap et dans la zone administrative d'Abyei cette semaine, le Conseil a envoyé un signal préventif à cet égard. Malgré les délais, nous saluons le récent déploiement des Forces unifiées nécessaires dans l'État du Haut-Nil. La pleine mise en œuvre des dispositions transitoires en matière de sécurité est essentielle. Nous saluons le soutien de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) à cet égard, et nous encourageons la Mission à prendre en considération les recommandations de l'évaluation indépendante du mandat de protection des civils.

Troisièmement, améliorer la situation humanitaire grave. Nous sommes profondément préoccupés par les besoins humanitaires et de protection qui ne cessent d'augmenter. Selon la Coordinatrice des Nations Unies pour la prévention de la famine et la réponse, qui s'est rendue au Soudan du Sud la semaine dernière, près de 60 % de la population sud-soudanaise souffre de la faim. Avec la poursuite des violences au niveau infranational, les impacts négatifs du changement climatique et les conséquences du conflit en cours au Soudan, la situation devrait encore se détériorer. Cela aura un impact sur la manière dont la population peut participer aux derniers mois de la transition. Pour alléger la souffrance, la Suisse a augmenté son aide humanitaire de plus de 17 millions de dollars au cours des derniers mois.

Ainsi, nous continuons d'être profondément préoccupés par le fait que le Soudan du Sud reste un des pays les plus dangereux pour le personnel humanitaire. Les attaques contre le personnel et les biens humanitaires doivent cesser immédiatement, et un accès humanitaire sûr, rapide et sans entrave doit être garanti.

Le temps presse. Nous nous faisons l'écho des préoccupations exprimées par le Représentant spécial quant aux risques pour la transition au cas où les décisions nécessaires ne sont pas prises et mises en œuvre de toute urgence. La Suisse réitère son plein soutien à la MINUSS et son engagement continu au sein du Conseil pour soutenir le Gouvernement et le peuple du Soudan du Sud.

M. Olmedo (France) : Je remercie le Représentant spécial pour son exposé, et je souhaite la bienvenue à la représentante du Soudan du Sud.

J'insisterai sur trois points.

Tout d'abord, les élections. Nous sommes inquiets des retards pris dans leur préparation. Nous avons aussi toujours reconnu les avancées du processus électoral lorsqu'il y en a eu, et, à ce titre, nous saluons le décret du Président Kiir Mayardit qui met en place les institutions électorales attendues. Mais il reste des efforts majeurs à fournir dans les prochains mois sur les élections, comme sur la mise en œuvre de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud. Le Secrétaire général, en consultation avec l'Union africaine et l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), a défini les mesures prioritaires d'ici le mois d'avril. Nous encourageons les autorités à les mettre en œuvre, y compris en allouant les ressources nécessaires.

Tout a été fait pour accompagner le Soudan du Sud dans la marche vers le scrutin. Une équipe dédiée à l'assistance électorale a été mise en place au sein de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS), mais cette assistance ne peut être utile que si elle vient en appui d'une volonté politique. Nous encourageons aussi l'Union africaine et l'IGAD à poursuivre leur partenariat avec l'ONU au Soudan du Sud, à l'approche d'échéances décisives pour le pays.

Mon deuxième point porte sur la coopération entre le Soudan du Sud et la MINUSS. Nous encourageons les autorités à poursuivre cette coopération. Nous saluons les orientations présentées par le Secrétaire général pour renforcer l'efficacité de la MINUSS pour protéger les civils et renforcer les capacités du pays, en particulier s'agissant de la police et de la justice. La stratégie de sortie de la MINUSS dépend de la capacité des autorités à exercer leurs prérogatives.

Nous appelons les autorités du Soudan du Sud à s'engager dans ce partenariat, en prenant progressivement le relais de la MINUSS en matière de protection des civils et en renforçant la lutte contre l'impunité, qu'il s'agisse des auteurs de violences contre les populations, de violences sexuelles ou d'attaques contre les acteurs humanitaires. Il faut pouvoir condamner et punir les responsables de telles exactions.

Mon dernier point porte sur l'impact du conflit au Soudan sur la stabilité du Soudan du Sud. Cet impact nous préoccupe. Nous saluons l'accueil des réfugiés par le Soudan du Sud, avec l'appui des Nations Unies. La France a soutenu l'action des Nations Unies pour répondre aux répercussions de la crise soudanaise dans les pays voisins, et c'est aussi un effort que nous fournissons avec l'Union européenne. La France et l'Union européenne sont solidaires des pays de la région. En 2023, l'Union européenne fournit un appui de 108 millions d'euros au Soudan du

Sud, et son aide humanitaire, plus précisément, s'élève à 81 millions d'euros en 2023. La France, quant à elle, a dédié 55,2 millions d'euros à la réponse humanitaire à la crise soudanaise, dont plus de 7 millions d'euros fléchés sur des projets spécifiquement au Soudan du Sud.

Nous saluons les efforts déployés par l'IGAD à l'occasion de son sommet à Djibouti le 9 décembre, et nous appelons les deux parties à tenir les engagements pris à cette occasion pour observer un cessez-le-feu et amorcer un dialogue, dans l'intérêt du peuple soudanais et de la stabilité de la région.

M. França Danese (Brésil) (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial Nicholas Haysom et l'Ambassadeur Michel Biang de leurs exposés détaillés. Je salue la participation de la délégation sud-soudanaise à la présente séance.

Le Brésil demeure préoccupé par le fait que le conflit au Soudan continue de peser sur la situation au Soudan du Sud. L'afflux considérable de réfugiés et de rapatriés met à rude épreuve des ressources déjà limitées, en particulier dans les États du Haut-Nil, de l'Unité, de Jonglei et de l'Équatoria-Central.

La réduction des approvisionnements en produits de base provoquée par les hostilités au Soudan a entraîné une hausse des prix du marché un peu partout au Soudan du Sud. En tant que point focal, conjointement avec la Suisse, pour la résolution 2417 (2018) du Conseil, nous remercions la Coordinatrice des Nations Unies pour la prévention de la famine et la réponse d'avoir récemment appelé l'attention sur la situation d'insécurité alimentaire extrêmement préoccupante que connaît le Soudan du Sud, et nous espérons que son bureau et le Conseil de sécurité pourront intensifier leur collaboration.

Nous formons le vœu que les derniers efforts déployés pour mettre fin au conflit au Soudan seront également bénéfiques pour la population sud-soudanaise. Nous nous félicitons des résultats du Sommet extraordinaire des chefs d'État et de gouvernement de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), qui s'est tenu samedi dernier à Djibouti. Nous félicitons les dirigeants de l'IGAD et l'Union africaine d'avoir également obtenu un cessez-le-feu entre les Forces armées soudanaises et les Forces d'appui rapide, ce qui devrait contribuer à améliorer la situation dans l'ensemble de la région, qui est désastreuse.

Nous déplorons la lenteur de la mise en œuvre de la feuille de route du Soudan du Sud. Nous sommes préoccupés par l'absence d'accord sur plusieurs questions qui

ont une incidence directe sur l'organisation des élections en décembre 2024. Nous nous faisons l'écho des préoccupations exprimées par le Secrétaire général, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, le Comité ad hoc de haut niveau de l'Union africaine pour le Soudan du Sud et l'IGAD. Les lacunes institutionnelles et législatives dans la préparation des élections augmentent le risque d'une reprise de la violence dans certaines régions du Soudan du Sud. Nous appelons les parties à l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud à se mettre d'accord sur les conditions nécessaires à la tenue d'élections libres, régulières et crédibles. Nous exhortons également le Gouvernement provisoire d'union nationale à rationaliser les mesures approuvées par l'ONU, l'Union africaine et l'IGAD en vue de garantir des élections crédibles, pacifiques et inclusives. Nous appelons les parties prenantes à faire fond sur l'élan imprimé par l'adoption de la loi sur les élections nationales et la nomination des membres du Conseil des partis politiques, de la Commission nationale de révision constitutionnelle et de la Commission électorale nationale pour préparer les prochaines étapes.

Je profite de cette dernière séance sur la situation au Soudan du Sud avant la fin du mandat du Brésil au Conseil de sécurité pour remercier le Représentant spécial Haysom, les responsables et le personnel de la MINUSS, ainsi que les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police de leur travail inlassable. Nous nous faisons également l'écho de l'appel lancé par le Secrétaire général à la communauté internationale à ne pas détourner son attention du Soudan du Sud. Si la période de transition s'achève dans la stabilité, de nombreuses avancées obtenues de haute lutte par la société sud-soudanaise s'en trouveront renforcées, comme la baisse des niveaux de violence et la participation accrue des femmes à la vie politique et aux processus de réconciliation. L'engagement du Soudan du Sud en faveur de la consolidation de la paix, conjugué à l'appui durable de la communauté internationale, sera déterminant pour instaurer une paix et une stabilité durables dans le pays.

M^{me} Dautllari (Albanie) (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général Haysom de son exposé détaillé et l'Ambassadeur Biang, en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2206 (2015) concernant le Soudan du Sud, de son exposé. Nous souhaitons la bienvenue à la représentante du Soudan du Sud à la présente séance.

Le Soudan du Sud se trouve dans une phase critique, les premières élections nationales devant avoir lieu l'année prochaine à la même période. Les progrès

limités dans la mise en œuvre de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud et de sa feuille de route soulèvent des inquiétudes quant aux conditions préalables nécessaires à la tenue d'élections libres, régulières et crédibles.

Je souhaite mettre l'accent sur trois aspects.

Premièrement, nous nous félicitons des mesures prises pour renforcer le cadre juridique des élections, notamment la création de la Commission électorale nationale et l'adoption de la loi sur les élections nationales. Malgré ces efforts, certains éléments clefs font toujours défaut, notamment une constitution permanente, la mise en service des institutions électorales et le type d'élections que le Soudan du Sud a l'intention d'organiser. Le rétrécissement de l'espace civique et politique est préoccupant et constitue un obstacle au processus démocratique. Nous nous faisons l'écho de l'appel lancé par le Secrétaire général aux dirigeants sud-soudanais à se mettre d'accord sur la marche à suivre et à surmonter leurs divergences. Le Gouvernement doit se concentrer sur la mise en œuvre des mesures prioritaires définies par l'Union africaine, l'Autorité intergouvernementale pour le développement et la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) pour que les élections puissent se tenir dans les délais prévus.

Deuxièmement, les tensions sur les plans politique et de la sécurité dans l'ensemble du pays font craindre une résurgence de la violence pendant les élections. Il est indispensable que le Gouvernement achève la mise en place des dispositions transitoires en matière de sécurité, y compris l'achèvement du processus d'unification des forces et le déploiement de la Police nationale. Cela permettra de renforcer la protection des civils et de garantir le déroulement des élections dans des conditions de sécurité. Nous condamnons les restrictions imposées à la MINUSS en ce qui concerne les patrouilles terrestres et appelons le Gouvernement à respecter l'accord sur le statut des forces et à permettre à la Mission de s'acquitter pleinement de son mandat.

Troisièmement, la crise humanitaire devrait s'aggraver en 2024. L'afflux de plus de 440 000 rapatriés et réfugiés qui ont fui le conflit au Soudan a aggravé une situation économique et humanitaire déjà fragile. Le Gouvernement doit intensifier ses efforts et apporter des solutions durables et globales à la crise humanitaire chronique qui sévit au Soudan du Sud. La protection des civils reste un sujet de préoccupation, et les forces de sécurité, les groupes armés et les milices locales continuent de se livrer à des violences sexuelles et fondées sur le genre. Nous prenons note de l'évaluation indépendante du mandat de protection

des civils de la MINUSS et appelons à la mise en œuvre de ses recommandations. La MINUSS a joué un rôle déterminant dans la protection des civils, notamment en assurant la protection physique de plus de 40 000 personnes déplacées à Malakal et dans l'État du Haut-Nil.

C'est la dernière fois que l'Albanie prend la parole au sujet du Soudan du Sud dans le cadre de son mandat de membre non permanent du Conseil de sécurité. Les deux années qui viennent de s'écouler ont été marquées par un manque de volonté politique et d'engagement pour faire avancer des objectifs clés et mettre le pays sur la bonne voie en vue de la tenue des premières élections. Nous exhortons les dirigeants sud-soudanais à s'unir et à transcender leurs divergences politiques pour faciliter la tenue d'élections démocratiques et répondre aux aspirations de la population du pays.

M^{me} Alhefeiti (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Nicholas Haysom, de son exposé détaillé. Nous saluons les efforts que lui et son équipe déploient à l'appui de la paix au Soudan du Sud, y compris sa collaboration soutenue avec les pays de la région en faveur de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud. Nous remercions également l'Ambassadeur Biang de son exposé sur les travaux du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2206 (2015) concernant le Soudan du Sud, et nous le félicitons de ses efforts inlassables en sa qualité de Président du Comité et de son leadership remarquable à l'occasion de la récente visite effectuée par les membres du Conseil pour évaluer les progrès accomplis. Je salue également la participation de la représentante du Soudan du Sud à la présente séance.

Notre séance d'aujourd'hui coïncide avec l'entrée du Soudan du Sud dans la phase finale de la période de transition, qui nécessite un partenariat solide entre les différents segments de la société, à tous les niveaux, pour réaliser les progrès souhaités et répondre aux aspirations de la population sud-soudanaise. Dans ce contexte, je voudrais insister sur trois questions.

Premièrement, les Émirats arabes unis font part de leur préoccupation face à la détérioration des conditions de sécurité, dont les civils innocents sont les premières victimes. Nous réitérons l'appel lancé récemment par le Conseil de sécurité dans sa déclaration à la presse (SC/15523) à contenir la violence et à désamorcer les tensions entre les populations touchées. Nous estimons que, pour rétablir la sécurité et maintenir durablement la stabilité au Soudan du Sud, il est nécessaire de s'attaquer aux causes profondes de la violence et d'instaurer une

culture de la paix à l'échelle de la société, tout en œuvrant au renforcement des capacités des institutions de sécurité. Nous espérons que le déploiement du premier contingent des Forces unifiées nécessaires, le mois dernier, contribuera à améliorer les conditions de sécurité et à mettre fin au cycle de la violence entre les communautés.

Nous soulignons le rôle important que joue la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) dans la protection des civils en encourageant le dialogue et en facilitant la réconciliation entre les communautés. Nous sommes convaincus que l'évaluation indépendante présentée par le Secrétaire général sur la mise en œuvre du mandat de la MINUSS en matière de protection des civils et les recommandations pratiques qu'elle contient permettront à l'ONU de changer véritablement les choses sur le terrain. Nous nous félicitons également du rôle particulier joué par la MINUSS dans la lutte contre les violences sexuelles et dans leur prévention.

Deuxièmement, nous espérons que les parties redoubleront d'efforts au cours de la période à venir pour accélérer la mise en œuvre de la feuille de route de l'Accord revitalisé. Nous estimons que les progrès récents, notamment l'adoption d'une législation importante en vue de la tenue des élections et du lancement du processus d'élaboration de la constitution, sont autant de raisons d'être optimistes. À cet égard, nous insistons sur la fonction importante du mécanisme trilatéral qui se compose de l'Union africaine, de l'Autorité intergouvernementale pour le développement et de la MINUSS, en particulier pour ce qui est de préparer les élections et de tenir les délais en la matière.

Alors que le Soudan du Sud entre dans une nouvelle phase, le rôle des femmes dans l'édification et le développement de la société reste primordial et doit faire partie intégrante du processus électoral, tout comme le renforcement des capacités des femmes et des filles par la promotion de leur accès à l'éducation et à l'emploi et la mise en place de mesures pour garantir leur participation pleine, égale, véritable et sûre. Au moment où le Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité arrive au terme de sa visite au Soudan du Sud, les Émirats arabes unis, qui coprésident le Groupe avec la Suisse, remercient sincèrement le Soudan du Sud et la MINUSS d'avoir accueilli la délégation et facilité la visite, qui donnera du relief aux efforts du Conseil en faveur de la mise en œuvre des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité sur le terrain.

Troisièmement, tout en nous concentrant sur les problèmes complexes qui se posent en termes de sécurité et sur le plan politique, nous ne devons pas perdre

de vue les conditions humanitaires difficiles qui règnent au Soudan du Sud et qui demandent la prise en compte de tous les facteurs aggravants, tels que la poursuite de la violence, l'afflux de déplacés et de rapatriés, dont les besoins élémentaires ne sont pas satisfaits, et les attaques contre le personnel humanitaire.

Dans ce contexte, nous insistons sur la nécessité de faire des changements climatiques une priorité, dans la mesure où ils constituent un défi majeur qui nuit considérablement à la situation humanitaire au Soudan du Sud, notamment en raison de leurs répercussions sur les communautés pastorales et agricoles. Nous soulignons donc l'intérêt des initiatives portant sur le climat, comme la nomination d'une conseillère pour le climat et la paix et la sécurité au sein du Bureau de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour la Corne de l'Afrique et les initiatives que mène actuellement la MINUSS en matière de paix et de sécurité climatique, afin de trouver à ces questions des solutions durables qui aident les sociétés à faire face à la crise climatique.

Pour terminer, je réaffirme l'engagement des Émirats arabes unis à soutenir tous les efforts au profit de la paix, de la stabilité et de la prospérité pour le peuple sud-soudanais.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de l'Équateur.

Je remercie M. Nicholas Haysom de son exposé et me félicite de la présence du représentant du Soudan du Sud à la présente séance. Je remercie également l'Ambassadeur Michel Biang, du Gabon, de son exposé sur la question.

La déclaration de ma délégation portera sur les aspects humanitaire, politique et de sécurité de la situation au Soudan du Sud.

S'agissant de la situation humanitaire, nous sommes inquiets de savoir que, d'après le plan d'aide élaboré par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, trois Sud-Soudanais sur quatre, soit 9,4 millions de personnes, dont une majorité de femmes et d'enfants, ont besoin d'aide. Cela vient s'ajouter au déplacement d'environ 330 000 réfugiés du Soudan et aux plus de 2 millions de déplacés. Les organismes humanitaires jouent un rôle crucial pour atténuer la gravité de la situation. Toutefois, leur capacité d'action est mise à mal par les attaques visant leur personnel et par le manque de fonds. Nous exhortons le Gouvernement sud-soudanais à prendre des mesures afin de répondre aux besoins élémentaires de sa

population et des personnes qui cherchent protection à l'intérieur des frontières du pays, et à veiller à la sécurité du personnel humanitaire.

Sur le plan de la sécurité, nous sommes extrêmement préoccupés par les informations émanant de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) et du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme qui font état d'attaques contre les civils dans la région du Haut Nil, qui ont causé la mort de centaines de personnes et donné lieu à des enlèvements, à des actes de violence sexuelle et au recrutement d'enfants. La violence contre les civils est inacceptable, et il est urgent que le Gouvernement sud-soudanais et les responsables locaux fassent primer la sécurité et la protection des civils et adoptent des mesures concrètes en vue d'endiguer la hausse des tensions intercommunautaires. À cet égard, et malgré les retards, nous accueillons avec satisfaction le déploiement des Forces unifiées nécessaires dans le Haut-Nil et espérons qu'elles s'acquitteront de leur mandat de protection des populations civiles.

Dans la sphère politique, nous prenons note des progrès limités en ce qui concerne l'élaboration du cadre juridique requis pour la tenue d'élections. Des retards dans la réalisation des objectifs énoncés dans l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud pourraient se traduire par un accroissement de l'instabilité politique et une montée de la violence. Nous invitons instamment le Gouvernement à favoriser des avancées sur la législation nationale relative au processus électoral, et nous répétons que ce processus demande non seulement des moyens financiers, mais aussi de la volonté politique. En revanche, nous saluons la nomination de femmes à plusieurs postes de haut niveau et l'approbation de lois contenant des dispositions en faveur de leur inclusion. Pour l'Équateur, la participation des femmes est indispensable dans les processus électoraux et la transition vers la paix. De plus, il faut impérativement préserver l'espace civique, promouvoir le dialogue et éviter les restrictions à la liberté d'opinion et d'expression.

Enfin, nous félicitons la MINUSS de son travail et du déploiement de ses contingents dans tout le pays, et nous saluons son engagement pour soutenir et préserver le dialogue en faveur de la paix au Soudan du Sud.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne la parole à la représentante du Soudan du Sud.

M^{me} Adeng (Soudan du Sud) (*parle en anglais*) :
Qu'il me soit permis de saisir cette occasion pour vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois de décembre. Je vous assure de tout l'appui et de l'entière coopération de notre délégation. Je tiens aussi à remercier le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Soudan du Sud et Chef de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS), Nicholas Haysom, et l'Ambassadeur Michel Xavier Biang, Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2206 (2015) concernant le Soudan du Sud, de leurs observations utiles sur la situation.

Au nom du Soudan du Sud, nous sommes reconnaissants de la possibilité qui nous est donnée de participer à la présente séance d'information et de consultation sur le rapport trimestriel du Secrétaire général (S/2023/784). Nous prenons acte des préoccupations exprimées dans le rapport et tenons à assurer le Conseil de notre attachement inébranlable et sans réserve à la période de transition prolongée, telle que prévue dans l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud.

Les récents décrets pris par le Président Salva Kiir Mayardit marquent une étape cruciale dans le processus de reconstitution. Ils portent sur les principaux éléments de la feuille de route, à savoir la Commission nationale de révision constitutionnelle, la Commission électorale nationale et le Conseil des partis politiques. Nous accueillons avec une vive satisfaction la déclaration conjointe par laquelle la Mission de l'Union africaine au Soudan du Sud, l'Autorité intergouvernementale pour le développement et la MINUSS ont approuvé ces mesures importantes. Dans le même esprit, le 15 novembre, le Gouvernement sud-soudanais a déployé 750 soldats des Forces unifiées nécessaires dans le Haut-Nil, ce qui a constitué un pas de plus sur la voie d'une transition pacifique, conformément à la feuille de route.

Conscients des difficultés recensées dans le dernier rapport trimestriel de la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée, nous travaillons activement au règlement des problèmes critiques qui demeurent. Nous axons en particulier notre action sur les questions relatives à la Constitution permanente et aux dispositions transitoires de sécurité. Le Soudan du Sud accorde beaucoup d'importance à la coopération avec le Conseil de sécurité, et nous cherchons à obtenir la collaboration et l'appui constructif de la communauté internationale face aux défis complexes que nous nous efforçons de relever sur le plan politique, en matière de sécurité, du point de vue du climat et dans le domaine humanitaire. Notre détermination à garantir une transition pacifique et inclusive pour notre nation ne se dément pas.

La République du Soudan du Sud entend les préoccupations au sujet de la violence sexuelle liée au conflit. Nous condamnons ces actes épouvantables et sommes résolus à prendre des mesures vigoureuses et immédiates pour y remédier et empêcher qu'ils se reproduisent à l'avenir. Afin de combattre la violence sexuelle liée au conflit, nous avons adopté des stratégies globales, notamment le renforcement de notre cadre juridique pour veiller à ce que les auteurs ne restent pas impunis. Des tribunaux et mécanismes spécialisés ont été créés pour traiter les affaires avec la gravité voulue. Nous savons qu'il importe d'aider et de réintégrer les victimes, et nous travaillons à améliorer les services médicaux, de conseil et de réadaptation pour les personnes rescapées. Notre secteur de la sécurité fait également l'objet de réformes, en particulier dans le but de former les effectifs à prévenir la violence sexuelle et à y réagir. La mobilisation locale est primordiale pour que les normes évoluent, et nous menons des programmes de sensibilisation afin d'encourager les signalements et de combattre la stigmatisation des personnes rescapées.

Nous recherchons la coopération internationale, et nous collaborons avec des institutions et des organisations non gouvernementales pour obtenir les ressources, les compétences et l'appui nécessaires à nos efforts. Le Soudan du Sud est déterminé à remédier aux causes profondes du conflit, à promouvoir l'égalité entre les genres et à instaurer une paix durable afin que tous les citoyens puissent vivre à l'abri de la peur et de la violence, alors que nous faisons route vers un avenir de justice, de liberté et de prospérité.

La population sud-soudanaise est confrontée à des difficultés immenses en raison de l'aggravation des effets des changements climatiques. L'augmentation des températures, l'imprévisibilité des précipitations et la fréquence accrue des phénomènes météorologiques extrêmes constituent une menace directe pour la sécurité alimentaire, les ressources en eau et les moyens de subsistance en général. Des efforts urgents et concertés sont nécessaires pour relever ces défis, renforcer la résilience et trouver des solutions pérennes pour améliorer le bien-être de la population, dans un contexte marqué par les changements climatiques.

Les changements climatiques exacerbent les vulnérabilités existantes au Soudan du Sud et touchent non seulement l'environnement, mais aussi la santé et la stabilité économique des populations. L'augmentation des températures contribue à la propagation des maladies, tandis que la modification des régimes pluviométriques ont des conséquences sur le rendement agricole. La pression sur les ressources qui en résulte accroît le risque de conflit et de déplacement.

La coopération et le soutien internationaux sont essentiels pour aider le Soudan du Sud à s'adapter à ces défis. Il s'agit notamment d'investir dans des infrastructures résistantes aux changements climatiques, de promouvoir des pratiques agricoles durables et d'aider les communautés à diversifier leurs moyens de subsistance.

Les répercussions du conflit au Soudan sur la situation humanitaire au Soudan du Sud constituent un problème urgent. Nous appelons à une coopération et un appui constants, alors que nous gérons l'afflux de réfugiés et de personnes qui reviennent dans le pays, et que nous faisons face à l'évolution de la situation dans les zones frontalières.

Alors que nous nous employons à gérer les complexités de cette période de transition, le Soudan du Sud se félicite d'un dialogue constructif avec le Conseil de sécurité. Nous sommes disposés à examiner toute option qui facilite la coopération, l'entente et les efforts collectifs, afin de parvenir à une stabilité durable dans notre pays. Nous savons gré à la communauté internationale de son soutien constant et nous nous réjouissons à la perspective de poursuivre notre collaboration pour relever les multiples défis auxquels le Soudan du Sud est confronté.

Le Soudan du Sud souligne l'importance des élections prévues en 2024. Notre pays s'est engagé à promouvoir un processus démocratique qui reflète la volonté du peuple et favorise la stabilité, l'inclusion et le progrès. Nous invitons les observateurs internationaux à garantir la transparence et encourageons tous les citoyens à participer activement à l'édification de l'avenir de notre grande nation en votant. Le Soudan du Sud reste attaché aux principes de démocratie, de paix et de développement, alors que nous entamons ce processus électoral crucial.

Le Soudan du Sud demande à la communauté internationale de lui apporter son appui pendant cette période de transition critique. Alors que nous nous employons à parvenir à la stabilité, à la réconciliation et au développement durable, l'aide du Conseil est inestimable. Nous

sommes à la recherche de partenariats dans des domaines tels que le renforcement des capacités, l'aide humanitaire, le financement du développement et la promotion du dialogue politique, afin de garantir une transition sans heurt. Ensemble, travaillons à l'avènement d'un Soudan du Sud pacifique et prospère. Nous sommes reconnaissants à nos partenaires internationaux pour leur solidarité et leur assistance pendant cette période de transformation.

Le Soudan du Sud demande la levée de l'embargo sur les armes et des sanctions visant des personnes. Alors que nous œuvrons en faveur de la paix et de la stabilité, nous pensons que ces mesures faciliteront les progrès du pays et nous permettront de relever efficacement les défis auxquels il fait face. La levée de ces restrictions contribuera au développement d'un environnement sûr, propice à la réconciliation nationale et au bien-être de nos citoyens. Nous avons besoin de la compréhension et du soutien de la communauté internationale, pendant que nous nous efforçons de bâtir un avenir meilleur pour le Soudan du Sud.

Le Soudan du Sud recherche l'appui de la communauté internationale et l'invite à lui apporter ses compétences, ses ressources et ses services de supervision pour l'aider à garantir l'intégrité du pays, la paix, la stabilité et les procédures démocratiques. Ensemble, œuvrons à la création d'un environnement dans lequel nos concitoyens peuvent se faire entendre et dans lequel les valeurs démocratiques peuvent être préservées et se développer. La collaboration du Conseil est indispensable, alors que nous nous efforçons de parvenir à un résultat électoral réussi et crédible au Soudan du Sud.

Le Président (*parle en espagnol*) : Il n'y a pas d'autre orateur ou oratrice inscrit sur la liste.

J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 11 h 45.